

Numéro	<b>CRCAC/ 2024-03-05/06</b>
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A



**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 5 mars 2024 portant approbation du renouvellement de l'équipe de direction  
du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique  
(PRODIG – CNRS UMR 8586 – IRD UMR 215)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5, L. 712-6-1 et L. 713-3 ;  
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 18 ;  
Vu la décision n° DEC920368SOSI du directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) du 28 octobre 1992 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu les statuts du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG – CNRS UMR 8586 – IRD UMR 215) ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération du conseil du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG – CNRS UMR 8586 – IRD UMR 215) du 14 octobre 2022 et du 3 avril 2023.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination en tant que directrice du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG – CNRS UMR 8586 – IRD UMR 215) de Madame Christine RAIMOND et, en tant que directeurs adjoints, de Madame Raphaëlle CHEVRILLON-GUIBERT et de Monsieur Pierre GAUTREAU, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<b>Délibération CRCAC/2024-03-05/06</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 4 avril 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

